

Conseil communal du 14.04.2025

Interpellation de Madame Delphine Cordier relative à la retransmission des conseils communaux.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de garantir une plus grande transparence et accessibilité des débats et décisions du conseil communal d'Etterbeek auprès de nos citoyens.

Nous rappelons que les conseils communaux bien que publics, ne sont pas accessibles à tous les citoyens en temps réel. En effet, ceux qui ne peuvent se déplacer pour assister physiquement aux réunions n'ont pas la possibilité de suivre les débats en direct. Cette situation limite la participation citoyenne et ne répond pas aux attentes modernes en matière de transparence et de communication publique.

Pourtant dans un souci de démocratie participative, il est essentiel que les habitants de notre commune puissent suivre les discussions et prises de décision, même s'ils ne peuvent être physiquement présents. 14 des 19 communes bruxelloises ont déjà adopté des solutions telles que la diffusion en direct sur internet (YouTube) ou l'enregistrement des séances avec mise à disposition des vidéos sur leur site communal.

Par ailleurs cette pratique permettrait de moderniser l'image de la commune et donnerait un signal fort d'ouverture et d'adaptation aux outils numériques.

Lors des travaux de la commission de révision du Règlement d'ordre intérieur 2021, notre groupe avait déjà exprimé le souhait que cette pratique soit adoptée dans notre commune.

De plus cette demande avait déjà fait l'objet de 3 interpellations de Monsieur Vincent Biauze lors de la précédente législature, les 31 mai 2021, 30 mai 2022 et 21 juin 2023(cfr 50801, 56493, 50801). Le Collège avait indiqué travailler à cette possibilité, ce qui avait été confirmé ensuite dans la note d'orientation politique 2022- 2024.

Nous souhaiterions donc savoir :

1. Pourquoi ce dispositif n'est toujours pas adopté à Etterbeek ? La caméra est pourtant fonctionnelle pour les retransmissions des mariages. À plusieurs reprises, une caméra défectueuse a été mentionnée comme principal obstacle à la retransmission des conseils communaux. Cette situation a-t-elle été résolue ? Si la caméra est neuve, la garantie a-t-elle été activée ou un technicien a-t-il été sollicité pour intervenir ?
2. Quel est le calendrier prévu de la mise en place de ce dispositif ?
3. Quelle seraient les modalités techniques prévues de retransmission en direct, mise à disposition des enregistrements?
4. Existe-t-il des obstacles juridiques ou pratiques à une telle initiative, et si oui comment pourraient-ils être surmontés ?

Nous sommes convaincus que cette initiative renforcerait le lien entre les citoyens et leurs représentants élus, tout en favorisant une meilleure compréhension du fonctionnement communal. Bien que les audiences

Conseil communal du 14.04.2025

restent modestes et que certains craignent une théâtralisation des échanges, cette pratique s'est imposée comme un levier concret pour renforcer le lien entre citoyens et institutions.

Dans l'attente de votre réponse et en espérant une avancée positive sur cette question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées

Réponse :

La mise en place de la retransmission des Conseils Communaux a connu du retard car la caméra qui a été livrée, a présenté des problèmes de compatibilité avec nos installations mais grâce au travail du service des travaux publics, ceux-ci sont enfin résolus.

Ce soir, nous utilisons donc cette nouvelle caméra pour la première fois, mais pas encore en mode « streaming ». En effet, ce qui est testé depuis le début de la séance ouverte au public, c'est la partie « captation » lors d'un Conseil Communal. Car en parallèle des tests mêmes de la caméra, nous allons également tester comment la régie peut, à la fois assurer un enregistrement local pour les besoins de retranscription pour les registres des séances, et à la fois assurer une diffusion en direct via YouTube. Sachant que l'enregistrement local inclut la séance à huis clos, ce qui n'est pas le cas pour la diffusion en direct.

Au niveau de la « diffusion », nous avons créé une nouvelle chaîne YouTube et nous avons demandé au prestataire de configurer la console de commande au niveau de la régie afin de permettre le streaming sur la bonne chaîne YouTube.

Une fois les tests réalisés ce soir et la console configurée pour faire du streaming, nous serons en mesure de diffuser les séances publiques en direct sur notre site Internet, via une incrustation YouTube dans une page de notre site Communal. Le citoyen ne devra donc pas se rendre sur YouTube mais sur le site Internet de la Commune.

Comme cela a été expliqué lors de l'interpellation de M. Biauce, la retransmission du Conseil Communal via notre site Communal se limitera à du direct sans la possibilité de visionner un Conseil Communal du passé, afin d'éviter un certain nombre de contraintes comme la traduction de la vidéo, le sous-titrage ou encore les grandes capacités de stockage sur des serveurs. En d'autres mots, ce qui est proposé aux citoyens Etterbeekoïses, c'est de pouvoir suivre le Conseil Communal de chez eux, dans les mêmes conditions que le public qui est présent.